



**MINISTRE DES MINES**

*Le Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N° 0166 / CAB.MIN/MINES/01/2011 DU 03 MAR 2012**  
**PORTANT REFUS D'OCTROI DU PERMIS DE RECHERCHES N° 11976 A**  
**LA COOPERATIVE BAHATI**

---

**LE MINISTRE,**

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36  
littera f et 203 point 16;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier,  
spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1<sup>er</sup>, 56 et 57;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement  
Minier, notamment ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1<sup>er</sup> ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant  
organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de  
collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi  
qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les  
attributions des Ministères;

Vu l'Ordonnance n° 11/063 du 11 septembre 2011 portant  
nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Considérant la demande de **Permis de Recherches** n°  
**KIN/20100329/142002** introduite par la Coopérative BAHATI en date du  
**29/03/2010**, et les pièces requises y jointes ;

## A R R E T E :

Considérant que

---

**Le périmètre sollicité empiète une zone d'exploitation artisanale n° 080 n'ayant pas fait l'objet de fermeture par le Ministre des Mines.**

---

Sur avis défavorable du Cadastre Minier ;

## A R R E T E :

### Article 1<sup>er</sup> :

Il est refusé à la Coopérative BAHATI, ayant son siège social sur l'**Avenue Kibati n°34, Lubumbashi/Katanga**, le Permis de Recherches sollicité.

### Article 2 :

La Coopérative BAHATI a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

### Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 03 MAR 2012.

**Martin KABWELULU**

### AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. de l'Environ. : 1
- Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort : 1
- Cooperative BAHATI : 1

